



Pour publication immédiate : 06/10/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LA LOI RELEVER L'ÂGE, QUI MET SOUS SCÉLÉS LES CONDAMNATIONS PÉNALES NON VIOLENTES, ENTRE EN VIGUEUR LE 7 OCTOBRE

Les individus de tous âges qui n'ont commis aucune infraction depuis 10 ans peuvent demander au tribunal de sceller jusqu'à deux infractions

Les antécédents judiciaires autorisés à être mis sous scellés seront mis à disposition aux fins de maintien de l'ordre public

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'une disposition de la loi emblématique de l'État Relever l'âge (Raise the Age), qui permet aux individus n'ayant commis aucune infraction depuis 10 ans de demander que certaines condamnations de l'État de New York soient mises sous scellés, entre en vigueur demain, samedi 7 octobre. Le changement résulte des efforts constants du Gouverneur Cuomo pour éliminer les obstacles inutiles à l'opportunité et à l'emploi auxquels sont confrontées les personnes incarcérées auparavant et pour améliorer le caractère juste et efficace du système de justice pénale de l'État.

« Les New-Yorkais qui respectent la loi ne devraient pas toujours porter le stigmate d'une condamnation pénale non violente lorsqu'ils ont repris leur vie en main », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette disposition de la loi emblématique Relever l'âge aidera des personnes de tous âges à tourner la page et augmentera la sécurité publique en contribuant à mettre un terme au cercle vicieux de la récidive une bonne fois pour toutes. »

La nouvelle disposition permet aux individus éligibles de demander au tribunal de sceller jusqu'à deux condamnations pour délits mineurs, une condamnation pour délit mineur et une condamnation pour délit majeur, ou encore une condamnation pour délit majeur. Pour être éligible, un individu ne doit avoir aucune condamnation sur son casier depuis au moins 10 ans et ne doit pas être l'objet d'une accusation en instance. Les individus qui étaient incarcérés ne peuvent déposer une demande que 10 ans après la date de leur remise en liberté. Les condamnations pour délits sexuels ou pour toute infraction nécessitant un enregistrement en tant que délinquant sexuel, pour pornographie infantile, pour assassinat, pour homicide involontaire et autres accusations d'homicide, pour certaines accusations de complot, ainsi que pour toute

infraction définie par la loi comme délit grave de classe A ou violent ne peuvent être mises sous scellés.

La mise sous scellés s'applique à tous les dossiers judiciaires publics et à ceux conservés par la Division des services de justice pénale (Division of Criminal Justice Services) de l'État. Le répertoire des dossiers d'antécédents pénaux de New York et les dossiers des services de répression sont exclus. Une fois sous scellés, les condamnations ne peuvent être fournies que dans certaines circonstances, notamment aux forces de l'ordre de l'État ou fédérales agissant dans le cadre de leurs devoirs y compris à des fins d'embauche, ainsi qu'aux agents de délivrance des permis de port de pistolet. Les individus et leurs avocats auront accès aux informations. Des informations complémentaires sont disponibles [ici](#).

Seymour W. James, Jr., Procureur en Chef de la Société d'aide juridique (Legal Aid Society), a déclaré : « Des employeurs de tous les coins de la Ville de New York ont malheureusement refusé d'embaucher nos clients et d'autres personnes en raison de condamnations non violentes datant de plus de 10 ans. La loi permettra d'empêcher l'émergence de ces situations en offrant à des milliers de New-Yorkais l'opportunité de faire enfin sceller ces dossiers. La Société d'aide juridique félicite le Gouverneur d'avoir signé cette législation, et nous sommes impatients de travailler avec nos clients et d'autres personnes pour corriger ces injustices. »

Le Commissaire adjoint exécutif de la Division des services de justice pénale de l'État, Michael C. Green, a déclaré : « Cette disposition remplit deux objectifs importants : Elle offre à un individu éligible qui respecte la loi depuis au moins 10 ans la chance de retirer ses condamnations qui n'apparaîtront alors plus aux yeux du public, tout en s'assurant parallèlement que les professionnels des forces de l'ordre, certains agents de délivrance de permis et d'autres personnes puissent accéder aux informations scellées lorsque cela est pertinent pour éclairer les décisions qu'ils doivent prendre concernant cet individu. »

Jennifer March, directrice exécutive du Comité citoyen pour les enfants (Citizens' Committee for Children), a déclaré : « Nous sommes ravis que ce week-end marque le début des dates effectives de la législation Relever l'âge. La nouvelle disposition relative à la mise sous scellés changera la donne pour de nombreux New-Yorkais qui ont repris leur vie en main et ne traineront ainsi plus le poids des conséquences indirectes d'une condamnation pénale datant de plus de 10 ans. Nous sommes impatients de relayer l'information et de mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives à la mise sous scellés, tandis que nous continuons à collaborer avec nos partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du Gouvernement pour garantir la mise en application effective de la loi Relever l'âge dans son ensemble. »

Naomi Post, directrice exécutive, Fonds de défense des enfants (Children's Defense Fund), a déclaré : « Tant de gens impactés par le système judiciaire ont repris leur vie en main et méritent une seconde chance, nombre d'entre eux étant freinés par une condamnation pénale pour des infractions commises lorsqu'ils étaient adolescents. La disposition relative à la mise sous scellés offre cette chance à ceux qui remplissent les critères qu'elle prévoit, en éliminant les obstacles aux opportunités comme l'accès au logement, à l'emploi, aux études supérieures et plus encore. »

Laurie Parise, directrice exécutive de Youth Represent, a déclaré : « Permettre aux gens de laisser derrière eux le stigmate d'un casier judiciaire compte parmi les manières les plus efficaces de promouvoir une réintégration réussie et des opportunités, en particulier pour les jeunes. La loi relative à la mise sous scellés, qui entre en vigueur aujourd'hui dans le cadre de Relever l'âge, est une étape importante, et nous sommes impatients d'aider nos clients à faire sceller leurs casiers. »

Le procureur de district du Comté d'Oneida, Scott D. McNamara, président de l'Association des procureurs de district de l'État de New York (District Attorneys' Association of the State of New York), a déclaré : « De part mon expérience en tant que procureur, j'ai vu de nombreuses affaires impliquant des individus qui ont pris une mauvaise décision ayant donné lieu à une condamnation mineure qui a limité leurs opportunités pour le reste de leur vie. Cette disposition offre à ceux qui démontrent n'avoir commis aucune autre infraction la possibilité de tourner la page et d'être compétitifs sur le marché du travail. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour son leadership sur cette question. Il s'agit d'un exemple de plus de procureurs qui se joignent au législateur et au Gouverneur pour améliorer notre système de justice pénale. »

Le défenseur public du Comté de Cattaraugus, Mark S. Williams, président de l'Association des défenseurs principaux de New York (Chief Defenders Association of New York), a déclaré : « Il s'agit d'un tournant majeur dans l'État de New York. Les défenseurs démunis à travers l'État sont impatients de pouvoir prendre un nouveau départ et de ne plus être entravés par une erreur passée. Au nom de la communauté des défenseurs tout entière, nous sommes reconnaissants envers le Gouverneur et les législateurs pour cet énorme pas en avant. Nombre d'entre nous ont déjà parlé avec nos clients et nous sommes prêts à les aider comme nous le pouvons afin qu'ils puissent faire sceller leur passé et avancer. »

Paul N. Samuels, président et directeur du Centre d'action judiciaire (Legal Action Center), a déclaré : « La nouvelle loi relative à la mise sous scellés de New York offre l'opportunité indispensable aux personnes condamnées il y a longtemps de voir leurs casiers scellés, augmentant par là même leurs chances d'obtenir un emploi, un logement et d'autres nécessités de la vie qu'ils peuvent difficilement obtenir actuellement en raison de leur casier judiciaire. Cette loi est le produit d'un immense leadership de la part du Gouverneur et d'un soutien bipartisan du Sénat et de l'Assemblée, et elle constitue un progrès remarquable vers la réduction des conséquences indirectes néfastes d'une condamnation. »

Judy Whiting, avocate principale de la Société du service communautaire (The Community Service Society), a déclaré : « La Société du service communautaire félicite le Gouverneur Cuomo et les législateurs de l'État de New York pour cette loi historique relative à la mise sous scellés. Les casiers judiciaires de l'État ne présagent de rien, mais le stigmate qu'ils créent peut durer toute une vie et empêcher les individus d'obtenir de bons emplois, un logement décent et d'accéder aux études supérieures. Les individus portant le fardeau d'une condamnation révolue depuis longtemps, notamment nos clients du Projet Next Door, demandent depuis longtemps à New York la possibilité d'avoir leurs casiers scellés et rendus inaccessibles pour le

public. Ce faisant, cette loi donnera aux individus de l'ensemble de l'État l'opportunité d'avancer dans leurs vies, de faire vivre leurs familles et de contribuer à l'économie de l'État. »

Les personnes qui pensent être éligibles à la mise sous scellés en vertu de cette loi peuvent se rendre sur www.nycourts.gov/forms pour accéder aux formulaires et instructions nécessaires pour demander une mise sous scellés. Dès réception de la demande de mise sous scellés, le tribunal qui a prononcé la peine doit notifier le bureau du procureur de district approprié pour voir s'il existe une objection. Si une objection est soulevée, le tribunal doit tenir une audience pour déterminer s'il y a lieu de sceller la ou les condamnation(s).

L'État de New York relèvera l'âge de la responsabilité pénale dans l'État, la faisant passer de 16 à 18 ans sur les deux prochaines années. La justice pour mineurs entrera en vigueur le 1er octobre 2018 pour les individus de 16 ans, et le 1er octobre 2019 pour les jeunes de 17 ans. La loi Relever l'âge et la disposition relative à la mise sous scellés capitalisent sur les efforts du Gouverneur Cuomo pour améliorer le système de justice pénale de l'État et réduire les obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418